

# La matinée du COTREP

---

24 Janvier 2024

**COTREP**

COTREP



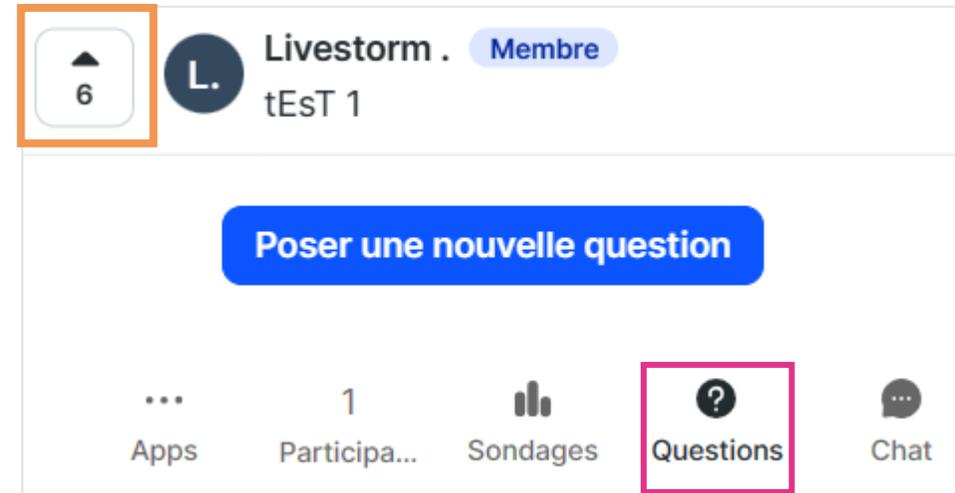
# Informations pratiques

## Pour poser une question

- Veuillez utiliser l'onglet **Questions** à droite de votre écran.

## Pour voter pour une question pertinente

- Veuillez utiliser l'icone  pour la faire remonter et la rendre plus visible pour les animateurs
- Le webinar est **enregistré**. Il sera disponible sur le site du COTREP : <https://www.cotrep.fr/>



Des temps de questions/réponses seront prévus à la fin de chaque partie

# La matinée du COTREP

---

24 Janvier 2024

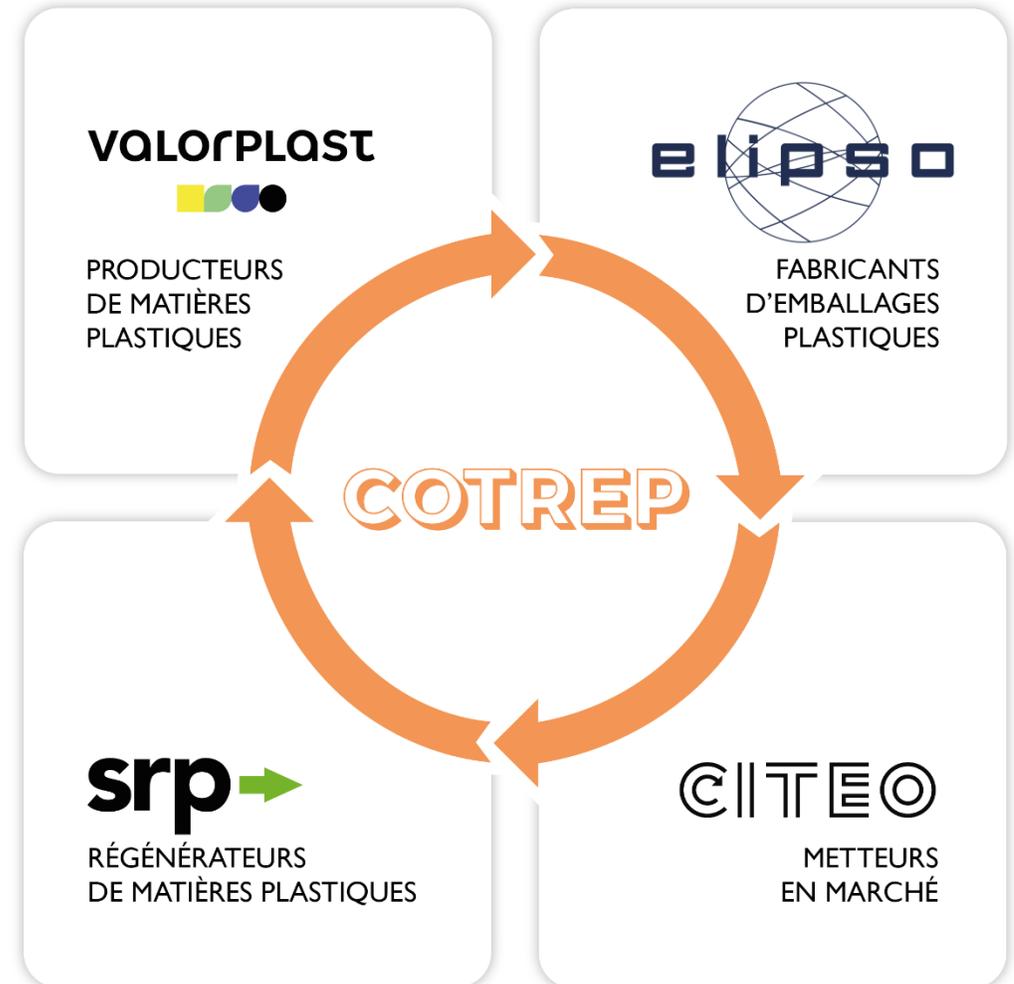
**COTREP**

COTREP



# Le COTREP et son fonctionnement

- 1 Depuis 2001, le COTREP incarne **l'engagement de tous les acteurs** de la filière des emballages plastiques ménagers à améliorer la recyclabilité
- 2 Un travail en interface avec **l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur** des emballages plastiques ménagers
- 3 En 2022, les membres confirment leur engagement à travailler ensemble pour améliorer la recyclabilité des emballages en s'associant et en **créant le GIE COTREP**



# Agenda

**01**

**Les membres et  
la méthodologie  
du COTREP**

**02**

**Actualité  
réglementaire**

**03**

**Les travaux  
2023**

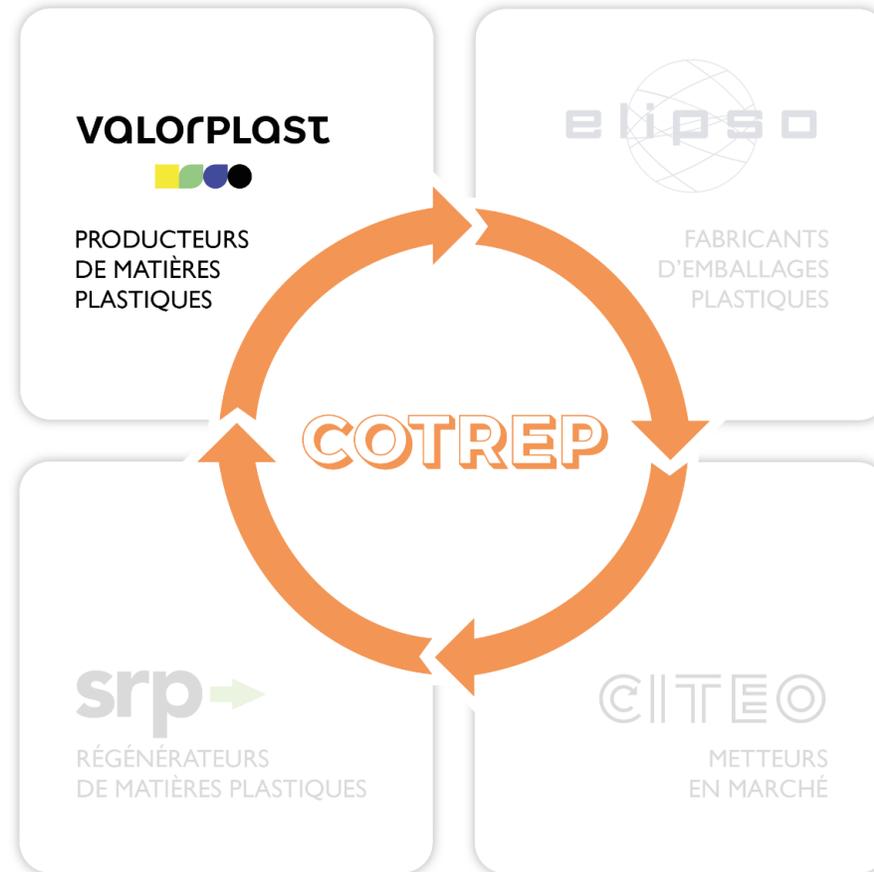
**04**

**La feuille de  
route 2024**

01

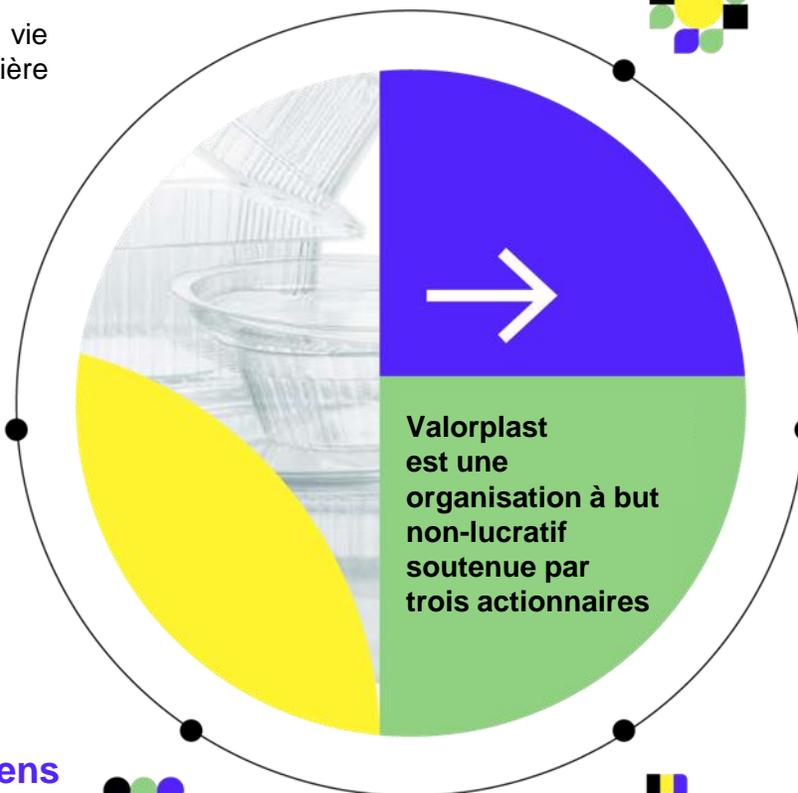
# Présentation des membres et de la méthodologie du COTREP

# Qui sont les membres du COTREP ?



# Valorplast, engagé pour donner un avenir aux déchets plastiques

Depuis 30 ans, notre ambition est de faire évoluer le cycle de vie des plastiques pour que son circuit soit fermé et que la matière recyclée soit durable.



## Industriels de la régénération plastique

En prise quotidienne avec la **réalité des industriels de la régénération**, Valorplast travaille à leurs côtés pour les aider à **développer leurs pratiques et les soutenir vers un recyclage des plastiques plus performant et innovant.**

## Collectivités

Valorplast assure la **reprise des emballages en plastiques en sortie de centres de tri** et accompagne les collectivités dans le développement des infrastructures, de l'organisation et de la performance du tri.

## Citoyens

Valorplast contribue à la **sensibilisation des citoyens** aux enjeux et aux modalités du tri et du recyclage des déchets plastiques.



## Entreprises productrices de plastiques et d'emballages

Valorplast impulse la **recherche de nouveaux débouchés à haute valeur ajoutée** pour le plastique recyclé et encourage les démarches d'innovation en matière d'**éco-conception des emballages plastiques.**



## Autorités publiques

Valorplast éclaire le recyclage des plastiques en **partageant son expertise et recommandations** ainsi qu'en participant à des groupes de travail avec les principales autorités publiques.



## Valorplast en 2022

Nos missions au cœur de l'économie  
circulaire en chiffres clé :

# 184 152

**tonnes** de déchets plastiques recyclées  
dont **172 335** d'emballages plastiques ménagers

# 71 %

**des tonnages d'emballages  
plastiques ménagers** confiés à Valorplast  
recyclés en France et 29 % en Europe limitrophe  
(Espagne, Italie, Allemagne, Pays -Bas, etc.)

# 58 %

**des collectivités territoriales**  
nous ont fait confiance en tant que repreneur pour  
leurs déchets d'emballages plastiques ménagers

# 3,5

**jours pour délai moyen d'enlèvement**  
des balles de déchets plastiques que nous  
garantissons aux collectivités.

# 109

**centres de tri**  
répartis sur tout le territoire ont  
bénéficié de notre accompagnement

# 36

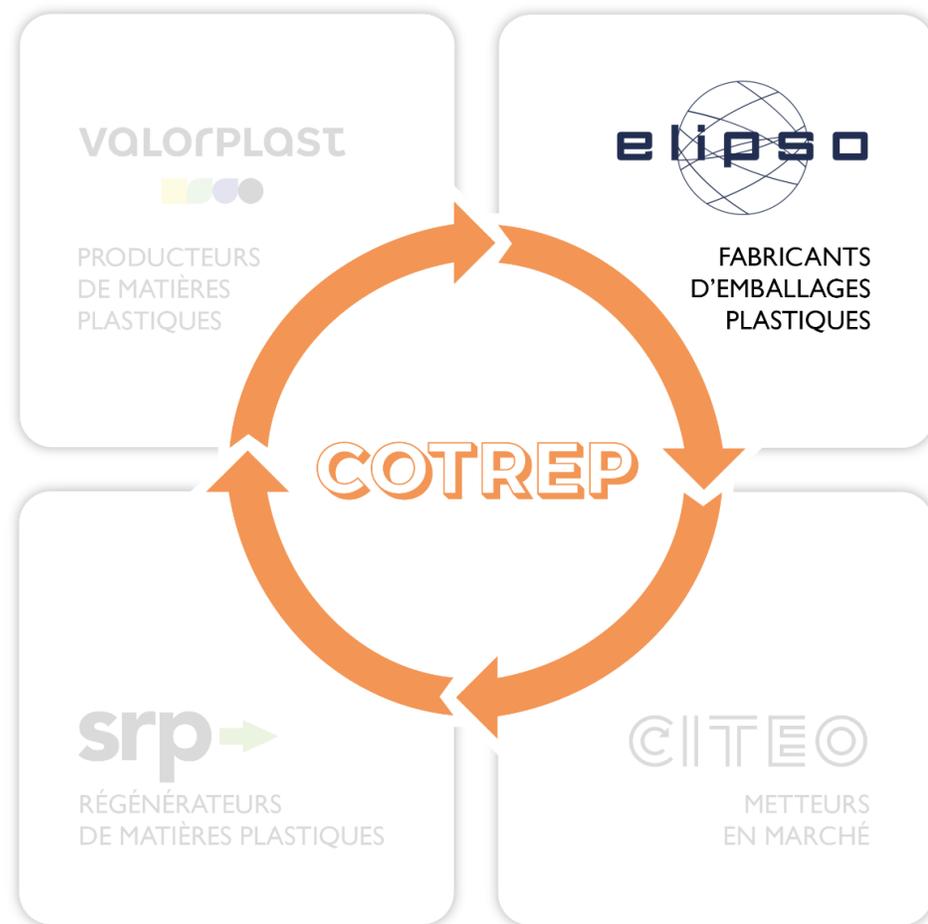
**industriels de la régénération  
partenaires**

- 28 sites de régénération pour les flux d'emballages ménagers
- 15 sites de régénération pour les flux d'objets plastiques issus des déchèteries

# 35

sites pilotes en contrat avec Valorplast pour  
la reprise et le recyclage des plastiques de  
déchèteries

# Qui sont les membres du COTREP ?



**Elipso** est l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballage plastique en France.  
Un effectif de 8 personnes au service de ses adhérents.

## L'emballage plastique ?

Présent dans l'industrie, la distribution, et la consommation, notre secteur est un bon indicateur de l'activité économique.



**8,1**  
MILLIARDS  
DE CHIFFRE  
D'AFFAIRES  
(€)



**320**  
ENTREPRISES



**38 000**  
COLLABORATEURS



**2,2 M**  
DE TONNES  
DE MATIÈRES  
PLASTIQUES  
TRANSFORMÉES  
L'EMBALLAGE

# LES 120 ADHÉRENTS ELIPSO



Les entreprises de l'emballage  
Plastique et Souple



De l'expertise sur les sujets:

- Affaires réglementaires
- Affaires publiques
- Environnement et économie circulaire

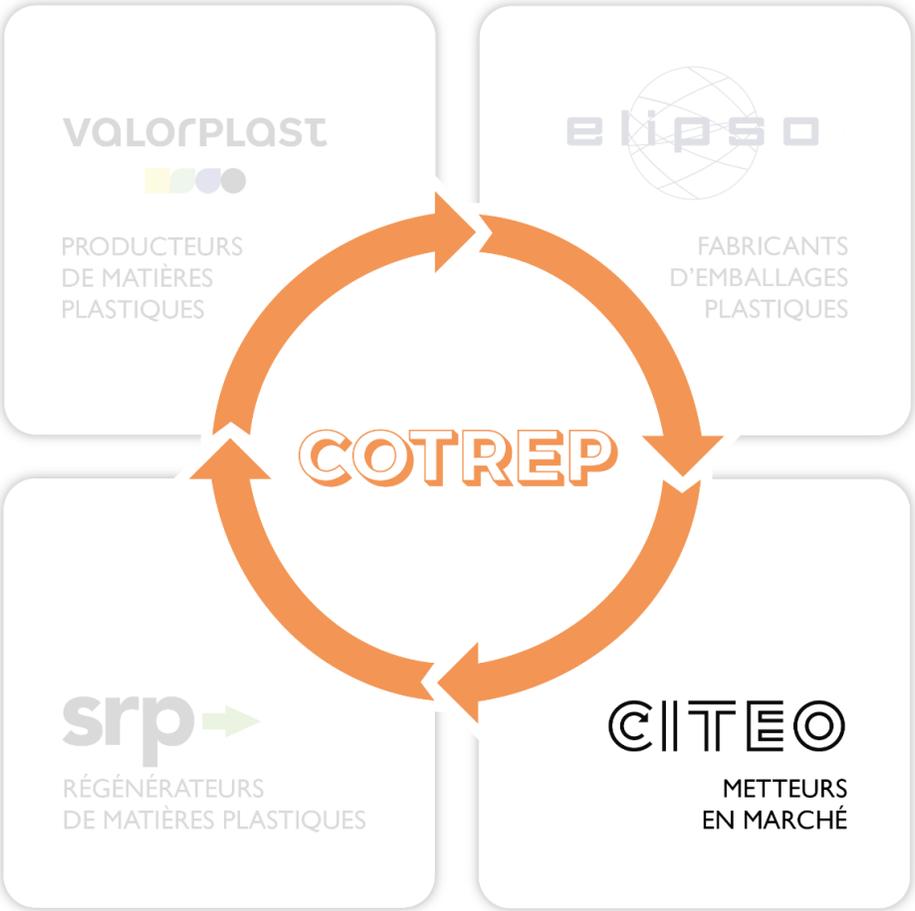


Organisation sous forme de groupe de travail tels que des:

- Sections
- Commissions
- Projets dédiés



# Qui sont les membres du COTREP ?



# Citeo, acteur de la REP emballages ménagers et papiers graphiques



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Un statut **privé**



Une **mission d'intérêt général**



But **non-lucratif**



Sous **agrément** d'Etat

## Rôle et missions de l'éco-organisme :



Organiser la collecte, le tri et le traitement des emballages et des papiers pour une meilleure performance et à un meilleur coût.

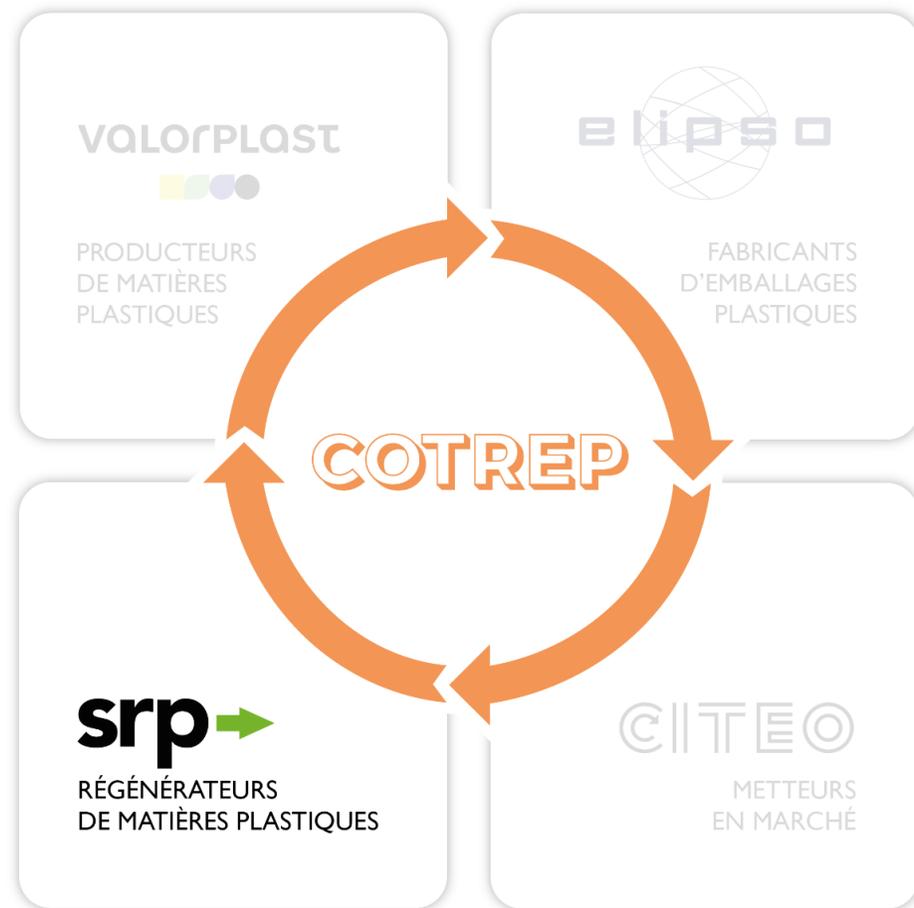


Piloter des programmes de recherche pour développer l'éco-conception et faire progresser les process industriels.



Informier et sensibiliser les citoyens au geste de tri.

# Qui sont les membres du COTREP ?

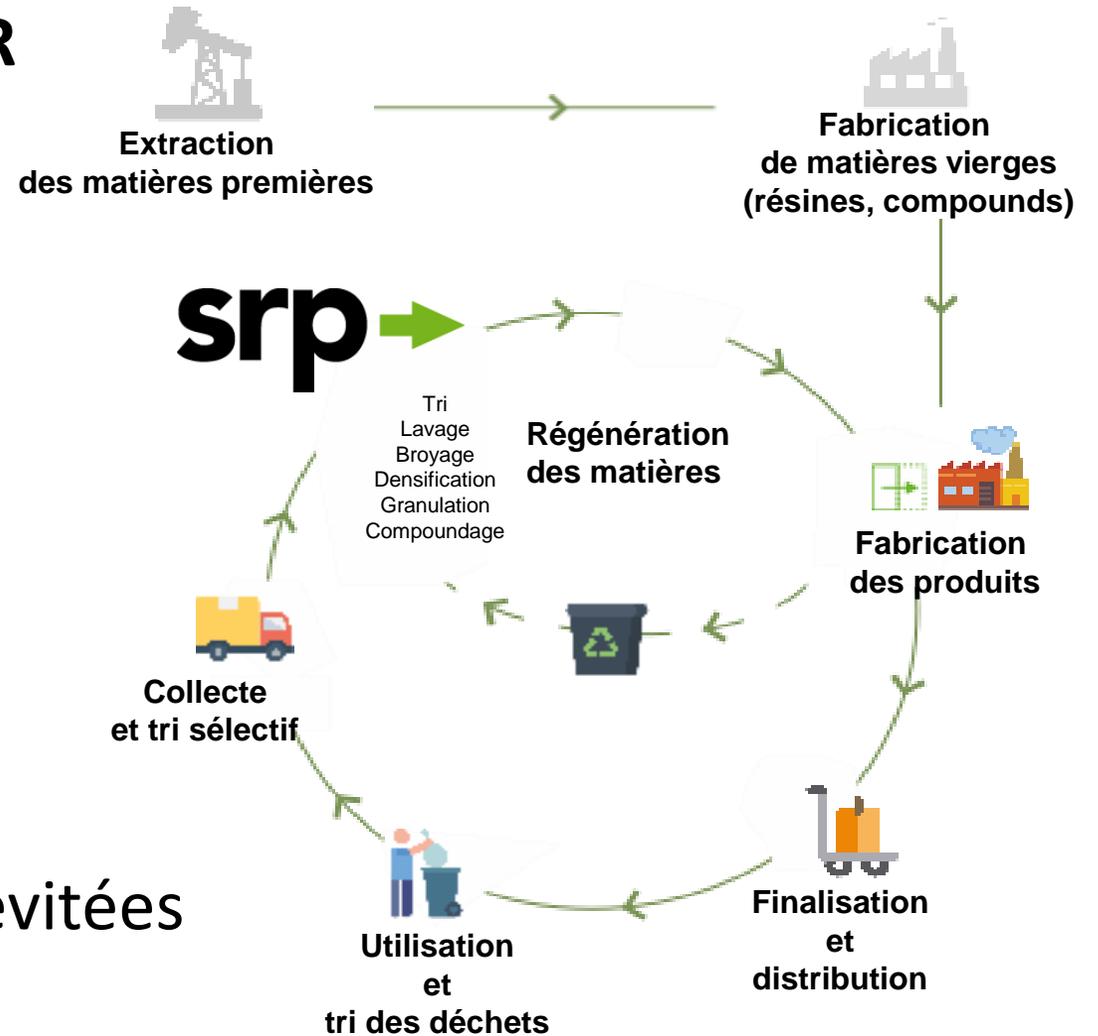


# Le dernier Maillon de la filière du recyclage des déchets plastiques

## Transformer un déchet plastique en MPR

### Quelques chiffres clés :

- Création en 1974
- 31 membres actifs  
soit 38 sites de production en France
- 16 membres associés
- 1600 ETP
- 540 000 tonnes de MPR en 2022
- Plus d' 1 million de tonnes de CO2 eq évitées
- Task force « plastique recyclé »



[www.srprecycle.com](http://www.srprecycle.com)



# 31 membres actifs

aloxe

Groupe **Barbier**  
Plastic solutions

Baudelet  
environnement 

Campine

 **CIFRA**

 **CORPLEX**

 **CPA**  
RECYCLAGE

  
**DIMAPLAST**  
RECYCLAGE PLASTIQUES

 **Emb.i.pack**  
valorisation emballages Industriels

 **Environnement Massif Central**  
Donnons vie à vos déchets !  
[www.environnement48.fr](http://www.environnement48.fr)

 **FRANCE**  
**PLASTIQUES**  
**RECYCLAGE**

 **FREUDENBERG**  
INNOVATING TOGETHER

 **GALLOO**  
PLASTICS

 **1.08**  
RECYCLAGE

 **Machaon**

 **NORD PAL PLAST**

**NOVUS**  
INNOVER . RECYCLER . VALORISER

 **PAPREC**  
GROUP

 **periplast**  
extrusion de matières plastiques

**Plastipak**

 **SGR**  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RECYCLAGE

 **SKYTECH**  
second life polymers

 **SOPREMA**

 **ALMA**  
Sources

 **suez**

 **SYNOVA**

 **Trioworld**

**T.T. PLAST**

 **VEKA**  
RECYCLAGE

 **VEOLIA**

**WELLMAN INTERNATIONAL LTD**

# Méthodologie du COTREP

# La méthodologie du COTREP

Quels sont les emballages concernés ?



# Principe de recyclabilité

## Principes pour avoir un emballage recyclable en France

**1** La priorité est de recycler l'élément principal de l'emballage.

**3** Aucun élément associé ne doit perturber le recyclage du corps de l'emballage.



Pour qu'un emballage soit recyclable, il doit pouvoir être :

- ✓ Collecté
- ✓ Trié
- ✓ Transformé en matière recyclée

Cette matière pourra servir à fabriquer de nouveaux emballages ou produits.

**2** Les barrières, additifs et charges ne doivent pas compromettre le tri et le recyclage.

# Recyclabilité : où en est-on ?

<b>BOITEILLES ET FLACONS</b> 	<b>PET Clair</b> 300 000 tonnes
	<b>PET Coloré</b> 64 000 tonnes
	<b>PET opaque blanc</b> 13 000 tonnes
	<b>PP et PEHD</b> 100 000 tonnes
<b>FILMS ET SOUPLES</b> 	<b>PE</b> 130 000 tonnes
	<b>PP</b> 50 000 tonnes
	<b>Autres</b> 135 000 tonnes
<b>POTS ET BARQUETTES</b> 	<b>PET mono</b> 45 000 tonnes
	<b>PET multi</b> 32 000 tonnes
	<b>PE et PP</b> 150 000 tonnes
	<b>PS</b> 100 000 tonnes
	<b>Autres</b> 40 000 tonnes

1,16 Mt  
par an



**Actions du**  
**COTREP**  
**sur l'éco-conception**  
**des emballages en**  
**plastiques**

Chiffres 2021 mis en marché en France

# Les 4 principes du COTREP

1

Une gouvernance **représentative de la chaîne de valeur** et des décisions prises à l'**unanimité**

2

Des **protocoles** prenant en compte les **spécificités du territoire**

3

Des **avis** basés sur des tests

4

Des **tests et publications** pour accompagner les innovations

# Les recommandations d'écoconception

4 catégories définissent la compatibilité au recyclage des différents éléments composant les emballages :

COMPATIBILITÉ  
TOTALE – IDÉALE

COMPATIBILITÉ  
PARTIELLE – TOLÉRÉ

COMPATIBILITÉ  
LIMITÉE - À ÉVITER

NON COMPATIBLE ET /  
OU PERTURBATEUR

**Corps** de l'emballage : résine, couleur, barrière, additif...

**Système de fermeture** : bouchons, valves, pompes, opercules, couvercle, skin, flowpack...

**Décors** : marquage, étiquette, manchon, adhésif, encre...

**Autres éléments**

En France elles sont basées sur des :

- Tests à l'échelle semi-industrielle ou industrielle si nécessaire
- Retours d'expériences
- Dires d'experts

Consultables en ligne :

<https://www.cotrep.fr/etapes/>

# 02

## **Actualité réglementaire**

# Droit français en vigueur

30 avril 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 4 sur 147

## Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets

Public :  
générateur  
toute au  
consomm  
Objet :  
l'informa  
déchets.  
Entrée  
produits  
1<sup>er</sup> janvie  
Les artic  
pailler d  
Notice  
prévoit l  
caractéri  
Sont sou  
d'affaires  
marché n  
produits.  
échéant,  
compréh  
selon les  
renouvel  
présence  
microfib  
environn  
traitemen  
Réfère  
Légifran

24 août 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 1 sur 49

## LOIS

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique

L'Assemblée na  
Vu la décision c  
Le Président de

ATTEINDRI

En cohérence av  
Pacte vert pour l'E  
à effet de serre, t  
Parlement europée  
gaz à effet de serre  
engagements pris

11 février 2020 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 1 sur 65

## LOIS

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1)

NOR : TREP1902295L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté.  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I<sup>er</sup>

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE GESTION  
ET DE PRÉVENTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Article 1<sup>er</sup>

A l'article L. 110-1-2 du code de l'environnement, après la deuxième occurrence du mot : « ressources », sont insérés les mots : « basée sur l'écoconception ».

Article 2

A la première phrase de l'article L. 110-1-1 du code de l'environnement, après le mot : « vise », sont insérés les mots : « à atteindre une empreinte écologique neutre dans le cadre du respect des limites planétaires et ».

Article 3

Le 1<sup>er</sup> de l'article L. 110-1 du code de l'environnement est ainsi modifié :

## Loi 2021-1104 dite loi Climat

- Les emballages contenant du styrène et non recyclables seront interdits dès 2025

## Loi 2020-105 dite loi AGECE

- Les emballages non recyclables seront interdits en 2030

## Décret 2022-748 dit décret QCE

- Communication dématérialisée obligatoire pour notamment la recyclabilité des emballages, pour les entreprises avec plus de 10M€ de chiffre d'affaires et plus de 10 000 unités mises en marché
- Pour les clients Citeo, repose sur la méthodologie recyclabilité de Citeo et les tableaux du COTREP pour les plastiques
- Outil TREE, disponible pour calculer la recyclabilité

# Recyclabilité en Europe : besoin d'harmonisation !



RecyClass



RECOUP



CYCLOS-HTP

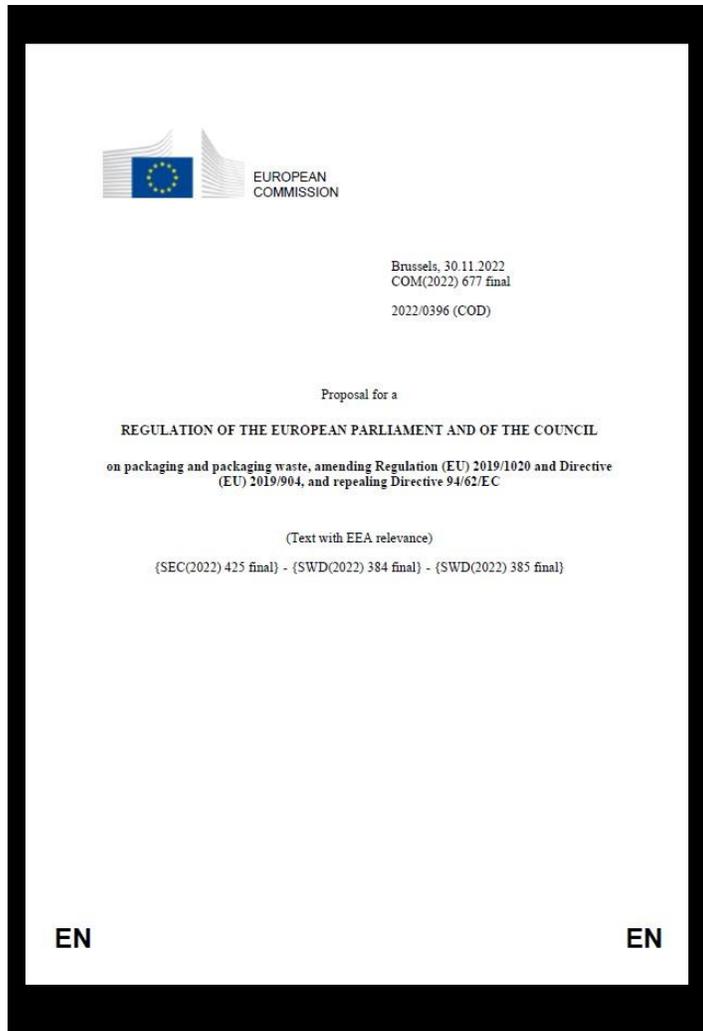
COTREP



Retailer guidelines



# PPWR va harmoniser les pratiques



- Projet de règlement pour remplacer la directive 94/62/CE
- Un règlement s'applique directement dans tous les Etats
- Base légale du commerce intérieur
- Autrement dit : **refonte de tout le droit « environnemental » des emballages et harmonisation.**

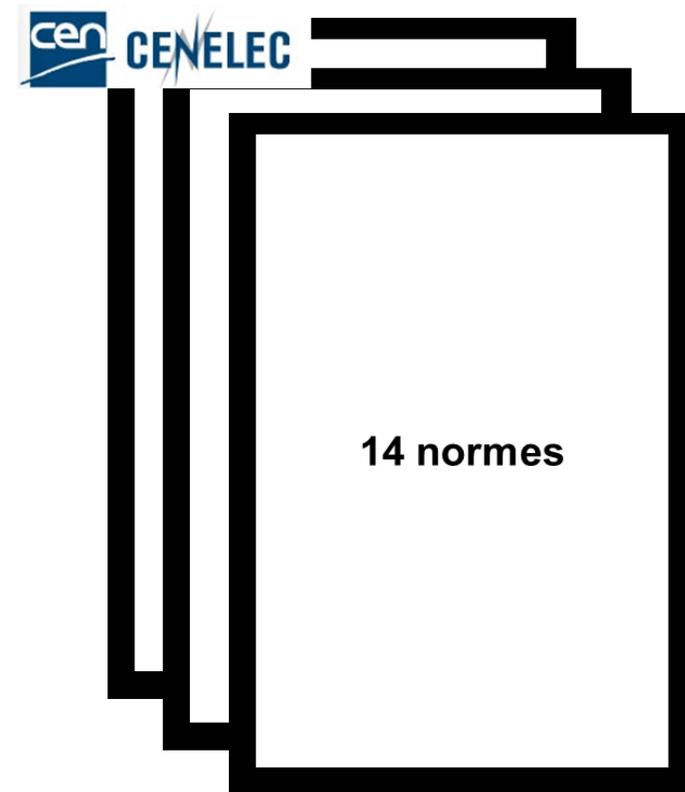
- Calendrier connu à date : 11/2022 → 2024
- Le trilogue (=négociation d'un accord européen) est engagé

- **Pour la recyclabilité deux conséquences en 2030 :**
  - Interdiction des emballages non recyclables (nouvelles règles)
  - Tarif Citeo passera de l'UVC à l'unité jetée, modulé par la recyclabilité

# Vers une logique PPWR + normes (plastiques)



**2 actes à paraître :**  
2027 : recyclabilité  
pour application en 2030  
2032 : recyclabilité à l'échelle  
pour application en 2035



Passage d'un modèle volontaire à des critères obligatoires, pour atteindre 100% d'emballages recyclables

# Les normes sur la recyclabilité des plastiques

## 14 normes dont :

- 1 sur la méthodologie recyclabilité globale (équivalent méthodologie Citeo)
- 6 normes avec des tableaux vert/jaune/rouge pour les emballages en PET PE PP et PS
- 7 normes de protocole de test, pour mettre à jour les tableaux

**Les composants d'emballages classés en rouge seront interdits en 2030**

**Le classement en jaune aura une incidence sur l'évaluation de la recyclabilité et le tarif**

- Plus de 200 experts travaillent sur les documents,
- Forte représentation des Français et des membres du COTREP,
- Plus de 300h de réunions déjà réalisées.

**Les 14 textes seront publiés en août 2025**, le COTREP continuera à alimenter le CEN pour les mises à jour

Actualité réglementaire

**Des  
questions ?**

03

# Travaux 2023

# Quelles évolutions des recommandations ?

# Les recommandations

Début 2023, il existait 6 principaux tableaux de recommandations COTREP :

B&F PET  
Clair



B&F PET  
Coloré et Opaque



Rigide en PP



Rigide en  
PEHD

Autres rigides PET  
avec ou sans  
opercule

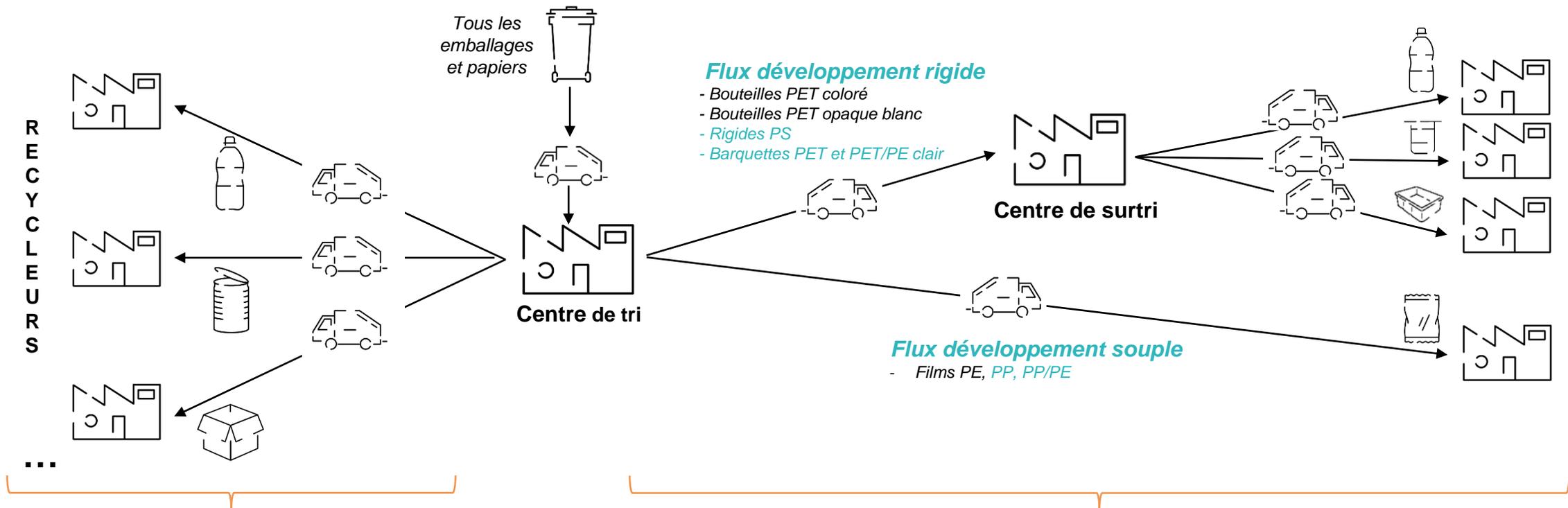


Souple PE



# Dispositif de tri et recyclage à horizon 2026

Mise en place du **flux développement** et **Appel d'Offre recyclage** pour les emballages en plastique



## Dispositif de reprise standard

Emballages rigides PP, PE, bouteilles plastiques PET clair, cartons, briques, acier, aluminium.

## Dispositif Flux Développement

# Les recommandations publiées en 2023

## Rigides en PS

Publication des premières recos  
**juin 2023**



## Souples PP et PP/PE

Publication des premières recos  
**novembre 2023**



## Pots & Barquettes PET clair et PET/PE clair

Mise à jour PET clair et publication  
premières recos PET/PE clair  
**décembre 2023**

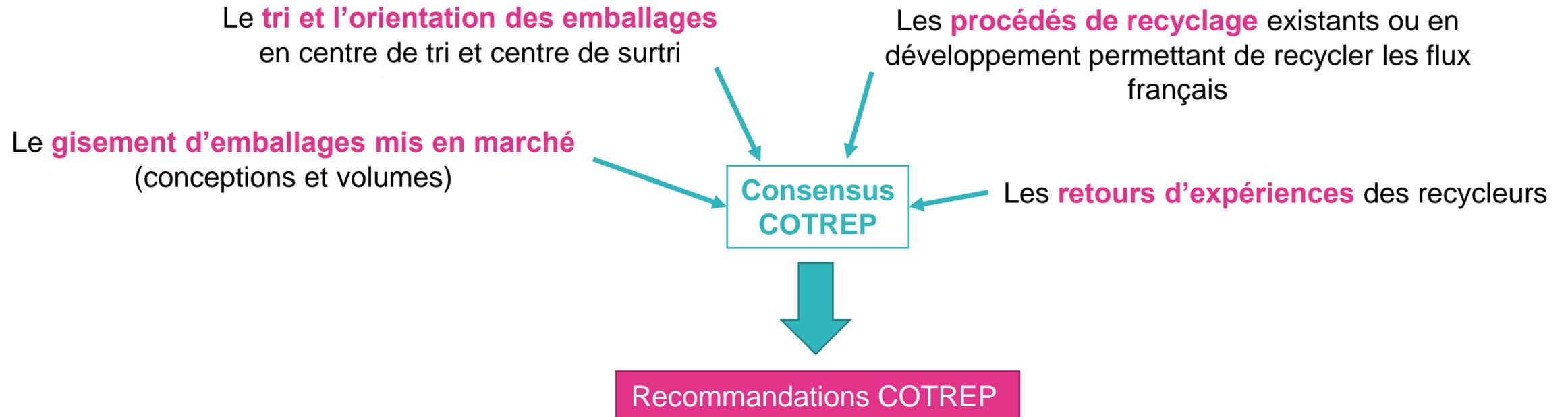


→ Recommandations **partagées au niveau européen** dans le cadre des travaux de normalisation

→ Dans les mois/années à venir, des **tests permettront de consolider ces recommandations.**

# Elaboration des nouvelles recommandations

Le COTREP se base sur les meilleures connaissances à date sur :



# Recommandations : les principaux enjeux

## Emballages rigides en PS



### Le corps de densité < 1

- PS de densité comprise entre 0,8 et 1 → **COMPATIBILITÉ PARTIELLE – TOLÉRÉ**
- PS de densité < 0,8 → Pas classé à date (manque de connaissances sur le comportement au tri)

### La barrière EVOH avec PE → **COMPATIBILITÉ PARTIELLE – TOLÉRÉ**

### La banderole papier

- Papier partiel → **COMPATIBILITÉ PARTIELLE – TOLÉRÉ**
- Papier intégral → **COMPATIBILITÉ LIMITÉE - À ÉVITER**

### L'opercule contenant du PET

- Opercule mono ou multi\* ; pelable → **COMPATIBILITÉ PARTIELLE – TOLÉRÉ**
- Opercule mono ou multi\* ; non pelable → **COMPATIBILITÉ LIMITÉE - À ÉVITER**

\* plastique, plastique/papier, plastique métallisé, etc.

# Recommandations : les principaux enjeux

## Emballages souples en PP et PP/PE



### Le corps PP/PE

- Les recommandations concernent les emballages souples majoritairement en PP, dont les emballages souples complexes PP/PE majoritairement en PP.
- En 2024, le COTREP priorise la réalisation de tests de tri optique à l'étape de régénération afin d'identifier précisément l'orientation des souples complexes PP/PE majoritairement PE.

Le corps complexe PET/PP → **NON COMPATIBLE ET / OU PERTURBATEUR**

La barrière EVOH dans PP → **COMPATIBILITÉ PARTIELLE – TOLÉRÉ**

La barrière PA dans PP → **COMPATIBILITÉ LIMITÉE - À ÉVITER**

# Recommandations : les principaux enjeux

## Emballages rigides en PET et PET/PE clair

### Le pelabilité des opercules

- Sur PET clair → Les opercules pelables sont à privilégier
- Sur PET/PE clair → Pas d'enjeu de pelabilité



### L'encre sur les opercules

- Sur PET clair → Privilégier les opercules PET non encrés. Les opercules de densité < 1 peuvent être encrés.
- Sur PET/PE clair → **COMPATIBILITÉ LIMITÉE - À ÉVITER**



### Les copolyesters

- Pour les copolyesters clair se référer au tableau « PET clair » → **NON COMPATIBLE ET / OU PERTURBATEUR**
- Des études de tri et régénération sont en cours sur différents copolyesters (PETG, PCTA, etc.)

### Les buvards

- Sur PET clair → **NON COMPATIBLE ET / OU PERTURBATEUR**
- Sur PET/PE clair :
  - Buvard – Taux de couverture < 60% → **COMPATIBILITÉ PARTIELLE – TOLÉRÉ**
  - Buvard – Taux de couverture > 60% → **COMPATIBILITÉ LIMITÉE - À ÉVITER**

Recommandations

**Des questions ?**

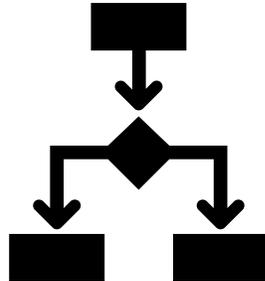
# Travaux 2023 sur les protocoles et avis

# Principe d'un test COTREP



## Protocoles de test :

Évaluation de la régénération et utilisation de la matière recyclée avec des **laboratoires partenaires** ou des **industriels**



## Ligne pilote

ou

## Ligne industrielle

## Comparaison



## Échantillons à tester

à différents taux de pénétration selon **la mise en marché française**



## Échantillon de référence

100 % recyclé jusqu'au granulé  
50% de recyclé en mélange pour l'application

# Travaux sur les protocoles

# Nouveaux protocoles

Protocole sur la  
régénération des  
Rigides PE  
(finalisé)



Protocole sur la  
transformation de  
matière rPE rigide  
(finalisé)



Protocole sur la  
régénération des  
Rigides PP  
(en cours)

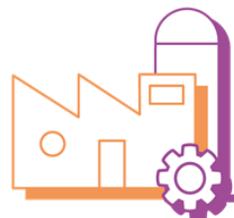
Protocole sur la  
transformation de  
matière rPP rigide  
(en cours)

# Les protocoles rigides PE



## Centre de tri

Aptitude du déchet d'emballage à être orienté vers le régénérateur



## Régénération

Aptitude du déchet d'emballage à être transformé en paillettes ou granulés prêts à l'emploi



## Utilisation du recyclé

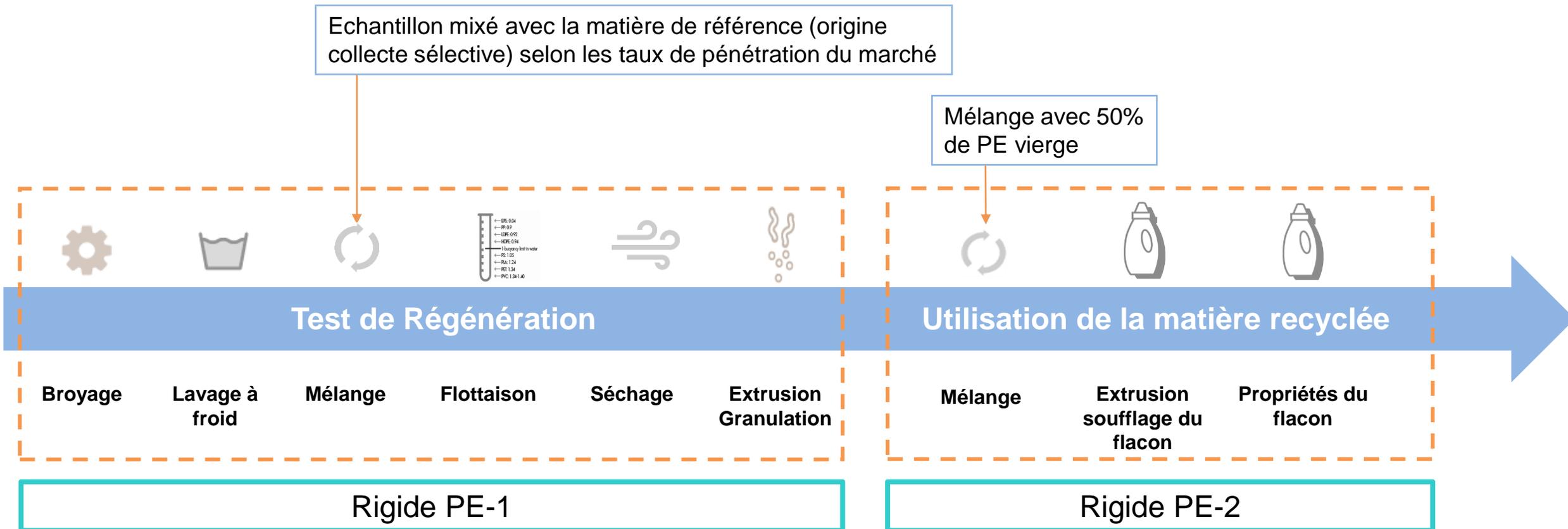
Aptitude des paillettes ou des granulés à être transformés en de nouveaux produits

Protocole  
Régénération  
Rigide PE-1

Protocole  
Extrusion soufflage  
Rigide PE-2

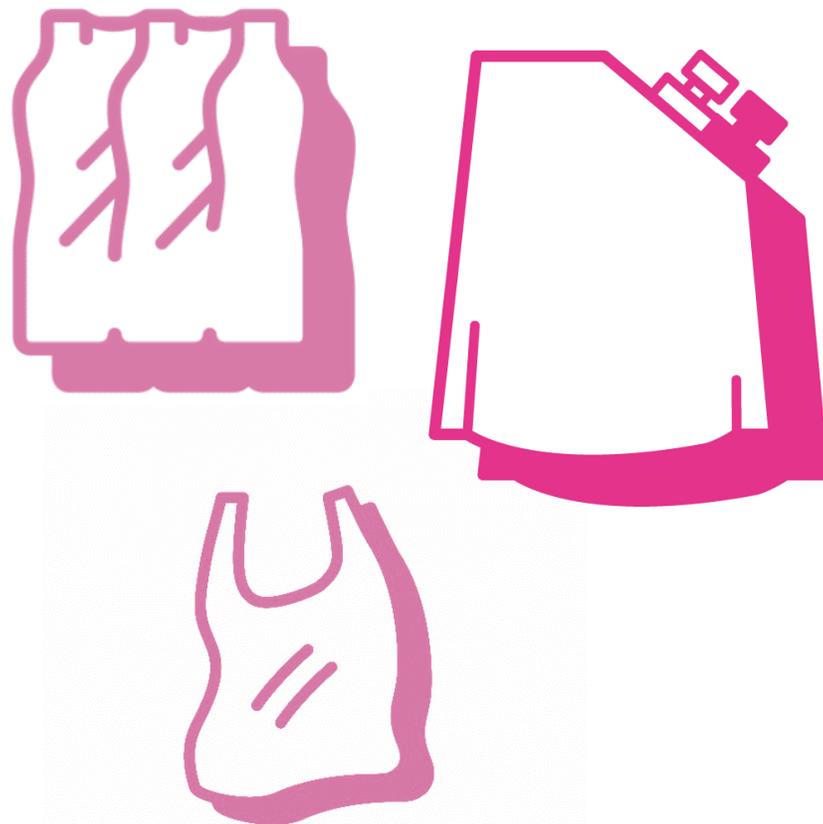
<https://www.cotrep.fr/etude-technique/#protocols>

# Les protocoles rigides PE



# Avis général sur l'impact du BOPE dans les souples PE

# Souple PE – Avis Général sur le BOPE



Impact du **BOPE**  
(Bi-Oriented Polyethylene)  
sur le flux PE souple

➡ AG n°75, disponible sur le lien suivant : <https://www.cotrep.fr/content/uploads/2024/01/ag75-pe-oriente-souples-pe.pdf>

# Les BOPE

- **Procédé de bi-orientation**
- **Applications** variées dans l'emballage : fromage râpé, épicerie sèche, produits traiteur frais...

ÉTAPES DE RECYCLAGE		IMPACT
	Broyage	Pas d'impact
	Lavage et essorage	Pas d'impact
	Flottaison et séchage	Pas d'impact
	Extrusion/Granulation	Pas d'impact
	Extrusion/Gonflage	Pas d'impact à la fabrication du film Léger impact sur l'aptitude à la soudure sans risque significatif sur l'utilisation finale

→ **COMPATIBILITÉ PARTIELLE - TOLÉRÉ** dans la filière de régénération mécanique des souples PE.

# Articulation COCET / COTREP

# COCET Comité d'évaluation du comportement des emballages en centre de tri

Expertise tri jusque-là rattachée aux **comités matériaux**

**Fin 2021** Création du **COCET** – **CO**mité technique sur le **CO**mportement des **EM**ballages en centre de **TRI**

**GESTE DE TRI**



**COLLECTE**



**TRI EN  
CENTRE DE TRI**



**CENTRE DE  
RECYCLAGE**



**UTILISATION  
MATIERE RECYCLEE**



## Experts du tri

- **Opérateurs du tri**  
Derichebourg Environnement
- **Fabricants de tri optique**  
PELENC  
TOMRA
- **Citeo**

- Centralisation de la connaissance « tri » avec une attention particulière donnée aux **perturbateurs**
- Formalisation et cohérence dans les études de tri
- Approfondissement de l'expertise par un comité dédié à la thématique du tri
- Interactions avec les comités matériaux

**ALUTREC COTREM CEREC COTREP**

- Le COCET est à l'écoute des comités matériaux pour avancer sur une problématique précise
- Le COCET et les comités matériaux pourront s'alimenter sur les thématiques, les résultats, etc.

# Les protocoles de tests de tri COCET – les grands principes

## Protocole de Tests en Centre de tri (CDT)



### Evaluation du comportement global de l'emballage en Centre de tri

- Tests dans 3 CDT avec au moins une technologie représentative pour la thématique identifiée. Exemple : si test d'un emballage souple, test d'une séparation aéroulque et balistique
- Orientation par rapport à un emballage de référence plus qu'avec un seuil minimum → logique d'élimination d'un perturbateur

## Protocole Tests de Tri Optique



### Evaluation de la détection matière par tri optique

- Reprise du protocole « sombre » rigide élaboré par le COTREP et ajusté pour chaque matériau
- Tests statiques et dynamiques avec définition de la tâche de tri pour chaque matériau
- Modification du flux de référence (Corps creux – CC ou Corps plats - CP ou films)
- Définition des critères de succès à vérifier pour valider la bonne orientation de l'emballage testé

- Choix du type de test (Centre de tri, Tri Optique) en fonction de la thématique visée
- Etablissement des recommandations et Avis COCET via analyse des résultats de tests, retours terrains et analyse des experts tri (membres du COCET)

# Articulation COCET/COTREP

**Elaboration d'un Avis Général COCET sur le tri en centre de tri puis prise en compte par le COTREP dans un Avis Général et/ou recommandations (englobant les enjeux de tri et de régénération).**

**Le tri en usine de régénération est étudié par le COTREP.**

## 1. Etat des lieux

- Identification commune des technologies à tester (travaux Citeo, travaux COTREP, expertise COCET) et du protocole à mener

## 2. Obtention des échantillons

- Sollicitations de fabricants d'emballages et de metteurs en marché (avec précisions sur la composition de chaque échantillon)

## 3. Réalisation de tests

- Selon l'échantillon testé :
  - Test comportement en CDT
  - Et/ou Test de tri optique

## 4. Conclusions via un Avis Général et/ou recommandations

- Rapport d'essai COCET
- Combinaison des enseignements de comportement au tri et de compatibilité avec les filières de régénération → **Avis Général COTREP et/ou mise à jour des recommandations**

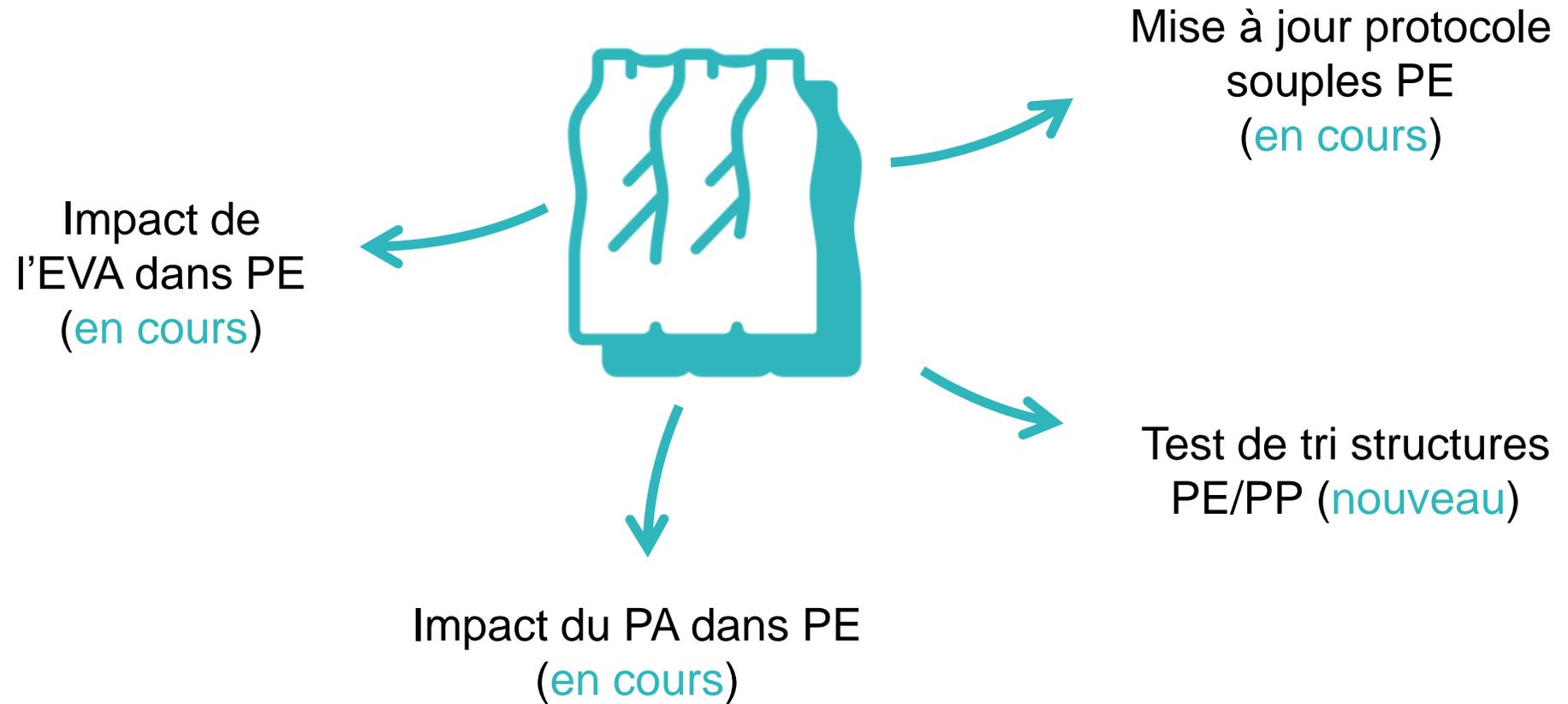
Travaux 2023

**Des questions ?**

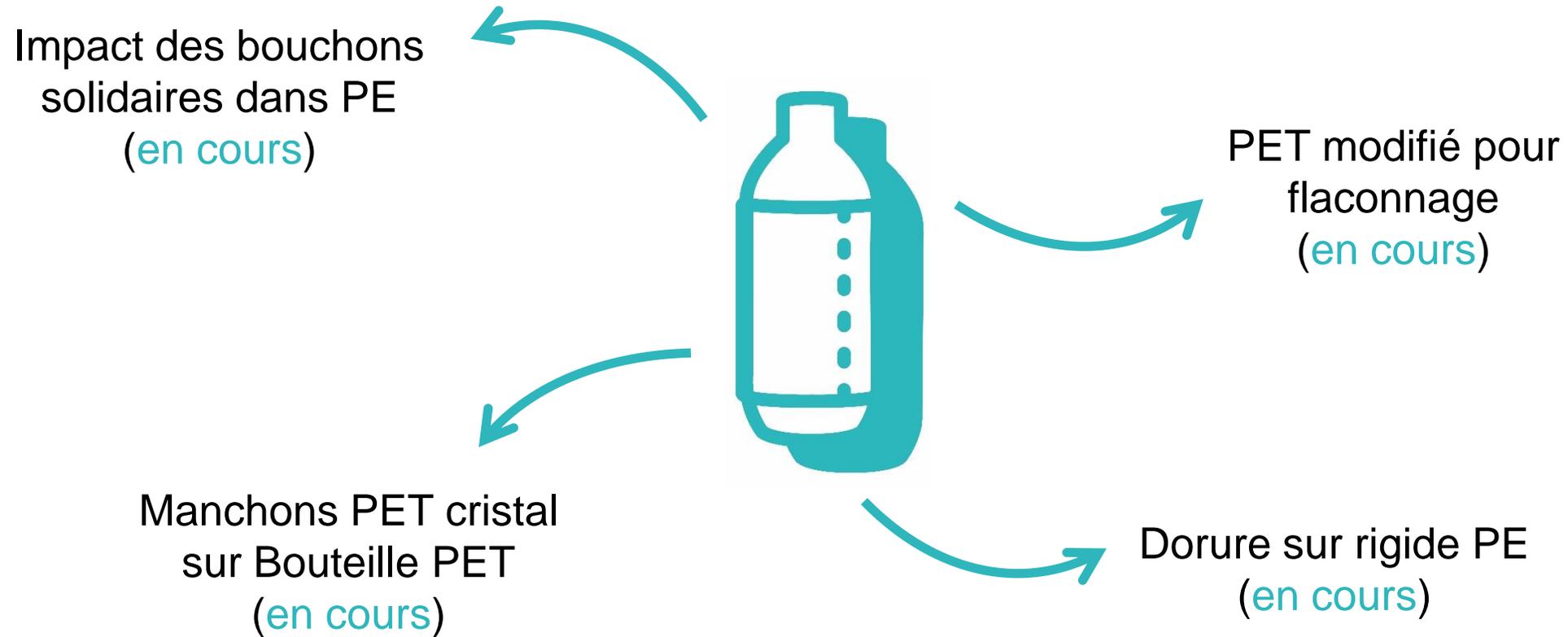
# 04

# Travaux 2024

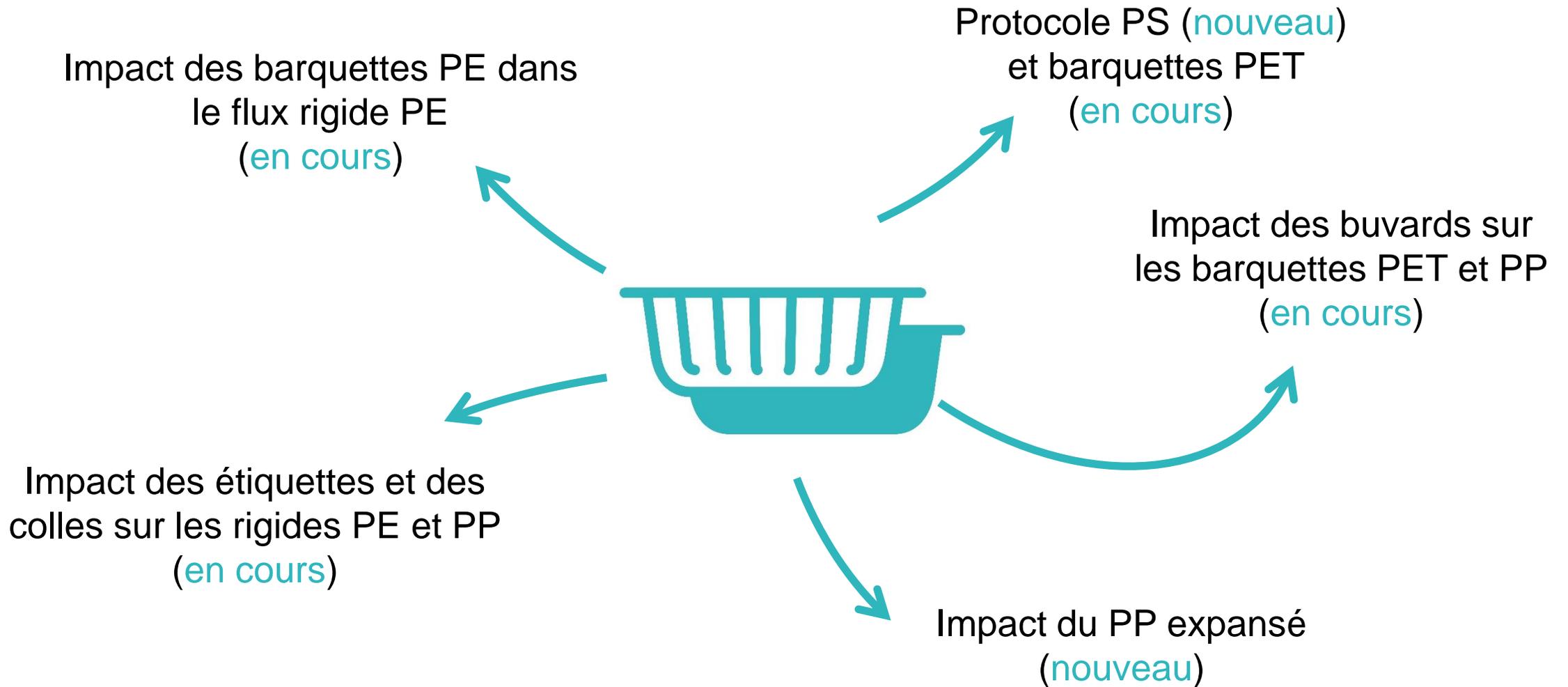
# Souple



# Bouteilles & flacons

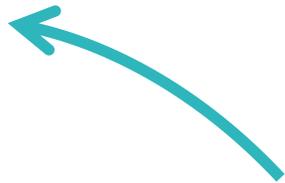


# Pots et Barquettes



# Les emballages sombres

108 avis dont **23 avis**  
publiés en 2023  
([lien vers les avis](#))



Retrouver la liste des colorants sombres détectables :

<https://www.citeo.com/le-mag/emballages-sombres-en-plastique-comment-les-rendre-detectables-en-centre-de-tri-pour-mieux/>

Travaux 2024

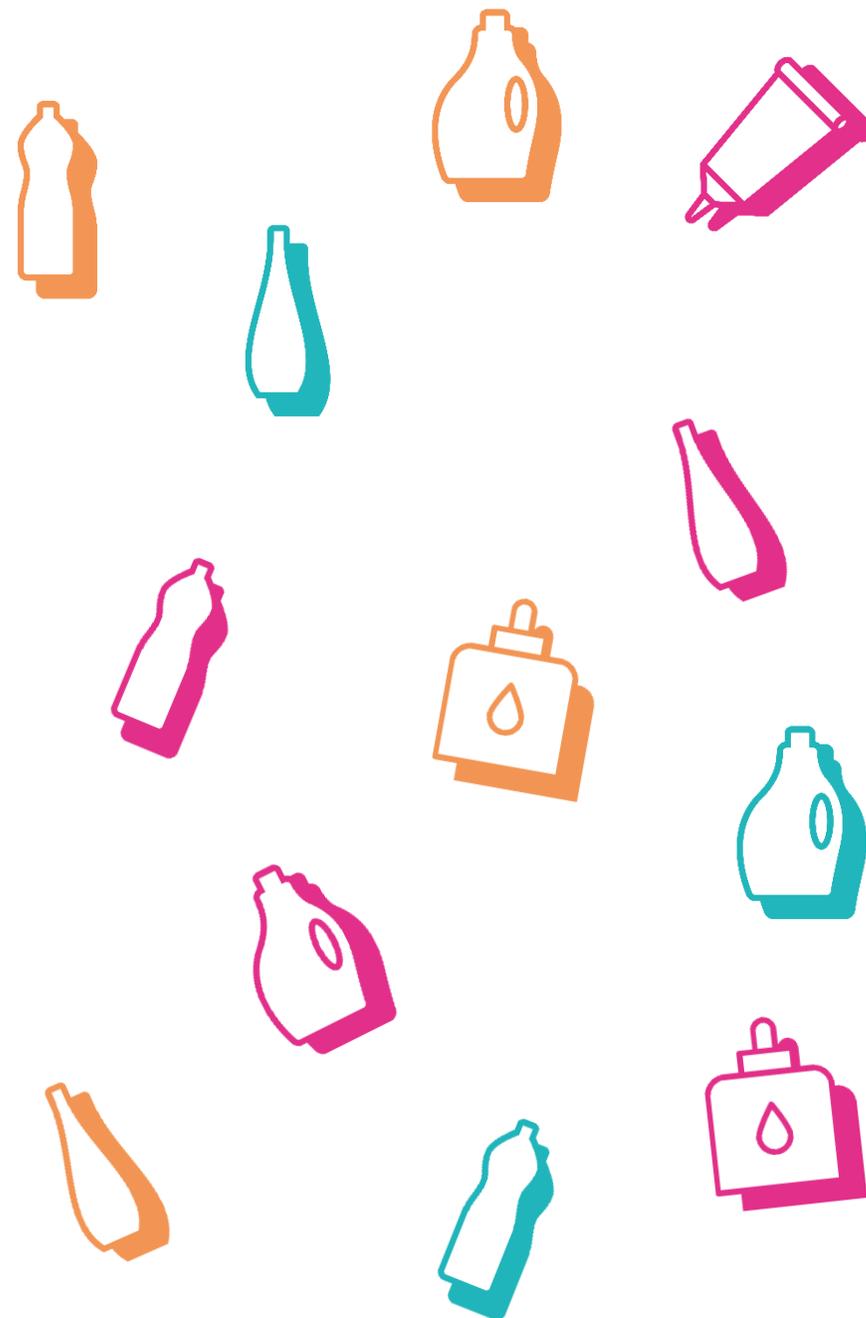
**Des questions ?**

# Conclusion

---

Matinée COTREP du 24 Janvier

**COTREP**



**Avez-vous d'autres  
questions ?**

# Une équipe à votre écoute



<https://www.cotrep.fr/nous-contacter/>